

## Commune de la Chapelle Chaussée

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

### REUNION DU 31 MARS 2016

**Le trente et un mars deux mille seize** à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX- BUAN – LESAGE- GORIAUX (adjoints) – Mme NOURRISSON (conseillère déléguée) Mmes REBILLARD- DE LA VILLEON – BOSSARD JAQUET – MAURY – Ms MOUCHOUX REBILLARD- REMONTE – RIALLAND-

Date de la convocation : 25 mars 2016

Absents excusés : GOUDE VENIEN Laure- GLOAGUEN Frédéric

Procurations : Mme GOUDE VENIEN a donné procuration à Mme BOSSARD JAQUET  
M GLOAGUEN a donné procuration à Mme NOURRISSON

#### Délibération N° 2016-03-01

##### Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Frédéric REMONTE, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Monsieur Frédéric REMONTE, secrétaire de séance.**

#### Délibération N° 2016-03-02

##### Décisions en matière d'imposition 2016

Au vu des pertes de dotations de l'Etat cette année la commission des finances propose d'augmenter les taux d'imposition communaux de 2.5%

Soit

Taxe	Taux actuel	Montant attendu	Taux proposé +2.50%	Montant attendu
Taxe d'habitation	17.37%	178 043 €	17.80%	182 450 €
Taxe foncière bâti	17.43%	106 672 €	17.86 %	109 303 €
Taxe foncière non bâti	41.99 %	33 886 €	43.04 %	34 733 €
	Total	318 601 €		326 486 €
Soit				+ 7 885 €

Après délibération, considérant les pertes de dotations de l'Etat prévues cette année, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2,5% les trois taxes d'imposition communale

Soit

- Taxe d'habitation 17.80%
- Taxe foncière bâti 17.86%
- Taxe foncière non bâti 43.04 %

**Les pertes de dotations sont les suivantes**

Nom dotation	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Dotation forfaitaire	135 871 €	122 921 €	108 229 € (estimation chiffres réels non connus)
Dotation solidarité rurale	33 791 €	22 631 €	0 (non connu)
Dotation nationale de péréquation	48 698 €	32660 €	0
FNGIR	22 553 €	22 553 €	22 553 €
FPIC	26 465 €	22 211 €	20 000 € ?
Fond départemental T P	45 921 €	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>313 299 €</b>	<b>222 976 €</b>	<b>150782 €</b>
			<b>-162 517 €/2014</b>

**Les impôts locaux**

MONTANT	2014	2015	2015
	299 487	306 870	326 601
			+ 27 114 €/2014

**Délibération N° 2016-03-03  
Budget primitif 2016**

Le budget primitif communal 2016 est présenté au Conseil Municipal. Il s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 946 312 € en dépenses et recettes
- En section d'investissement à 1 005 778 € en dépenses et recettes

Il est proposé de répartir comme suit l'excédent de fonctionnement 2015 à savoir

Excédent de fonctionnement 2015 constaté : 246 234.88 €

Part affecté à l'investissement 2016 au compte 1068 : 110 177.00 €

Part conservé en section de fonctionnement au compte 002 136 057.88 €

**Après délibération :**

**Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2016 à l'unanimité**

**Décide d'affecter l'excédent comme indiqué soit**

**Article 1068 section investissement 110 177 €**

**Article 002 section de fonctionnement 136 057.88 €**

**Délibération N° 2016-03-04  
RYTHMES SCOLAIRES Prise en charge par les communes extérieures du coût de  
fonctionnement des T.A.P.**

Mme Lesage rappelle que les aides de l'Etat et du Département à la mise en place des temps d'animations périscolaires sont fortement à la baisse cette année scolaire.

L'aide de l'Etat passera de 90 € par élève à 50 € pur cette année scolaire, et l'aide du Département de 25 € (contre 50 € l'an dernier) est supprimée car notre commune n'est plus « commune cible ».

Le coût restant à charge pour la commune est le suivant

Dépenses de mise en place T A P : prestation AFEL	25 300 €
Charges de personnel communal	10 198 € (estim.)
Recettes de mise en place T A P	Aide de l'Etat 50 €/élève 10 150 €
	Facturation auprès des familles 6 470 €
Reste à charge pour la commune	18 848.46 €
Nombre d'élèves participant aux T A P cette année 179 élèves dont 40 élèves hors commune	
<u>Soit 105 €/élève</u>	

**Après délibération :**

**Au vu des baisses des dotations de l'Etat et du coût restant à charge pour la commune : 105 €/élève, le Conseil Municipal sollicite des communes extérieures une prise en charge des T.A.P. de ce coût par élève.**

**Dit que la liste des élèves inscrits aux TAP sera adressée aux communes concernées.**

#### **Délibération N° 2016-03-05**

##### **Subvention AFEL 2016**

M le Maire présente la demande de subvention pour l'ensemble des animations faites par l'Association Famille Enfance Loisirs à savoir 71 260 €.

Après délibération le Conseil Municipal (une abstention) :

- **Décide d'attribuer une subvention de 71 260 € à l'association Famille Enfance Loisirs**
- **Autorise M le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec l'association sur les conditions d'attribution, de versement et contrôle de la subvention accordée.**

#### **Délibération N° 2016-03-06**

##### **Prestations Temps d'Animations Périscolaires**

La demande de participation demandée par l'AFEL pour l'animation des T A P pour l'année 2016 est présentée au Conseil Municipal soit 25 300 €.

Après délibération :

- **Le Conseil Municipal (moins une abstention) approuve la participation versée à l'AFEL pour la gestion des T.A.P. pour l'année 2015-2016 soit 25 300 €.**
- **Donne pouvoir au Maire pour signer la convention de prestation de service pour cette année avec l'AFEL.**

#### **Délibération N° 2016-03-07**

##### **Ouverture classe maternelle rentrée scolaire 2016/2017**

L'inspecteur d'académie a transmis un courrier nous informant de l'affectation d'un emploi niveau maternel à l'école primaire le chemin neuf

L'avis du conseil municipal est sollicité

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'affectation d'un emploi niveau maternel à l'école primaire le chemin neuf.

S'interroge sur l'obligation légale d'accueillir des enfants de moins de trois ans à l'école

Dit que l'Inspecteur d'Académie va être sollicité sur cette question.

Des travaux de rénovation de la classe préfabriquée vont être réalisés pour cette ouverture de classe.

#### **Délibération N° 2016-03-08**

##### **Restructuration école publique : avenant N° 2 plomberie - chauffage**

Les travaux de rénovation de l'école publique sont en cours.

Des modifications de travaux de plomberie sur la partie cuisine sont nécessaires, ainsi que des travaux sur les chauffages de l'ensemble de la partie administrative qui doivent être déplacés ont été chiffrés.

Deux avenant de l'entreprise AIRV ont été présentés à la commission d'appel d'offres et approuvé soit :

- 1<sup>er</sup> avenant plomberie : modification de la partie cuisine : évier – plaques à induction...  
pour un montant + 646.74 € HT
- 2<sup>ème</sup> avenant : chauffage dépose de radiateurs des salles + 1 857.06 € HT

Le conseil Municipal est appelé à approuver ces avenants présentés :

Après délibération le Conseil Municipal approuve les devis de plomberie de 646.74 € et 1 857.06 € présentés pour l'entreprise AIRV de Bruz

Le lot N° 9 initialement s'élevait à 23 202.96 €

L'avenant N° 1 l'a porté à + 4 525.69

L'avenant N° 2 l'a porté à + 2 503.80 €

Soit un montant de marché HT total de 30 232.45 €

M le Maire est autorisé à signer l'avenant N° 2 présenté.

### **Délibération N° 2016-03-09**

#### **Subventions jeunes agriculteurs : fête départementale de l'Agriculture**

Le Président du comice agricole de Bécherel, associé au Président des Jeunes Agriculteurs de la structure locale de Bécherel sollicite une subvention pour la Fête Départementale de l'Agriculture qui aura lieu les 20 et 21 août à Saint Brieuc des iffs.

Une subvention au prorata du nombre d'habitants est sollicitée.

M le Maire propose d'attribuer 0.70 €/habitant comme précédemment pour les comices agricoles organisés.

Après délibération :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette subvention de 0.70 €/ habitant soit pour la Chapelle Chaussée 895.30 €.

Dit que cette subvention sera versée à l'association « comice Agricole » qui accepte de faire l'intermédiaire entre les deux associations et qui s'engage à reverser la somme attribuée à l'organisation de la Fête Départementale de l'Agriculture.

### **Délibération N° 2016-03-10**

#### **Association des organistes du secteur de Tinténiac**

L'association des organismes du Secteur de Tinténiac sollicite une subvention de la municipalité pour les activités cultures autour des orgues et afin de constituer une équipe d'instrumentiste pour l'accompagnement des offices liturgiques.

Cette association est intervenue lors des fêtes du patrimoine organisées ces deux années et sera de nouveau sollicitée à cet effet.

Après délibération :

**La municipalité décide d'attribuer la somme de 100 € à l'association des organistes du secteur de Tinténiac.**

### **ZAC centre bourg : lancement appel d'offres – groupe de travail**

L'appel à candidature est lancé par voix d'annonce légale Ouest France, Mégalis avec réponse sous trois semaines de bureaux d'architecte

Ensuite seront conviés 4/5 bureaux pour une audition et choix d'un bureau d'ici fin mai

Création groupe de travail qui travaillera sur le plui également :

M le Maire propose de créer un groupe de travail constitué des personnes suivantes :

Jean-Marc BUAN- Patrick PICHOUX- Frédéric REMONTE- Alexandra MAURY et Nicolas RIALLAND

Mme Bossard-Jaquet demande s'il est possible qu'elle soit suppléante en cas d'indisponibilité de M Rialland. Actuellement dans aucune commission il n'y a de suppléant, la demande n'est pas prise en compte. Mme Bossard Jaquet demande pourquoi ce n'est pas la commission urbanisme qui a en charge le sujet ZAC, M le Maire souhaite qu'un groupe de travail soit chargé que du projet de la ZAC

### **Cantine municipale : lancement appel à candidature prestataires cantine**

Le contrat Resteco s'achève fin août 2016 un nouvel appel prestation de service va être lancé La municipalité va s'associer à Langan pour réaliser l'appel à candidature La commission enfance, jeunesse propose de mettre dans le cahier des charges : menu bio une fois par mois ou un ingrédient bio chaque jour : légumes ou féculents, un menu végétarien une fois par mois.  
M le Maire fait part des actions menées par Eau du Bassin Rennais qui souhaite que des acteurs économiques agricoles soient partie prenante des restaurations cantine surtout en matière d'agriculture biologique.

### **Délibération N° 2016-03-11**

#### **ALEC : adhésion 2016**

La commune a adhéré l'an dernier à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du climat du Pays de Rennes), une nouvelle demande de participation est sollicitée pour l'année 2016 soit : 1841.76 € (1,44€/an/hbt).

Rennes Métropole participe à cette adhésion à hauteur de 40% soit 736.70 €

Coût résiduel 2016 1 105.06

Les domaines d'intervention de l'ALEC sont :

- Mise à disposition d'un « conseiller énergie » : gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord,
- Réalisation de comparaison et détermination des priorités
- Réalisation de diagnostics avec recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante
- Le contrôle des interventions effectuées et l'évaluation des résultats obtenus.

La commune désigne

- **Un élu « Responsable énergie »**

Interlocuteur de l'ALEC

- **Un agent administratif** qui assurera la transmission des informations nécessaires à la mission (factures d'énergie, d'eau, plans...)
- **Un agent technique**

Après délibération le conseil municipal

Décide d'adhérer de nouveau à l'ALEC pour une durée de 12 mois renouvelable une fois.

Accepte les conditions d'adhésion présentées dans la convention et désigne :

Un élu « Responsable énergie » : MAURY Alexandra

Un agent administratif : GAUVIN Brigitte

Un agent technique : GUERIN Loïc

Sollicite de Rennes métropole une prise en charge de 40% de l'adhésion de notre commune sur la durée de la convention établie.

Donne pouvoir au Maire pour signer la convention présentée.

### **Délibération N° 2016-03-12**

#### **Contrat de territoire volet 3 – aide à mise en place médiathèque**

La bibliothèque municipale souhaite mettre en place un nouveau service auprès du public, une médiathèque en partenariat avec la BDIV . Pour cela un plan d'acquisition de DVD est programmé :

En 2016 20 DVD seront achetés

En 2017 10 DVD

En 2018 10 DVD

La Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine s'engage à mettre à la disposition de la bibliothèque municipale 60 DVD puis 40 d'ici 2018.

**Le coût de ces investissements s'élève à**

**2016            760 €**

**2017            380 €**

**2018            380 €**

**En 2018 100 dvd pourront être prêtés aux abonnés.**

**Le Conseil Municipal valide cette demande et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du volet 3 fonctionnement du Contrat de Territoire pour ces achats de DVD pour l'année 2016.**

**Dit que le crédit de 760 € a été inscrit au budget primitif 2016.**

**Dit que ce nouveau service sera mis en place à partir de septembre 2016.**

#### **Délibération N° 2016-03-13**

#### **Contrat départemental de territoire volet 3 achat de livres en bibliothèque année 2016**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer afin de solliciter la subvention attribuée au titre du contrat départemental de territoire pour l'achat de livres en bibliothèque municipale pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal sollicite l'aide attribuée au titre du contrat départemental de territoire volet 3 pour l'achat de livres en bibliothèque municipale.**

**Le montant attendu s'élève à 900 €, dont 200 € au titre du « Parlez Bambin »**

**Rappelle que la somme de 3 000 € a été inscrite au budget primitif 2016 pour l'achat de livres.**

**Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents se référant à ce dossier.**

#### **Délibération N° 2016-03-14**

#### **INDEMNITES DES ELUS au 1<sup>er</sup> juillet 2016**

M le Maire fait part des efforts en matière d'économie à réaliser sur le budget primitif et rappelle que les indemnités des élus sont indexées sur la grille indiciaire des agents de la fonction publique. Au 1<sup>er</sup> juillet prochain les indices de traitements des agents vont être réévalués de 0.60% ce qui entraînera une augmentation des indemnités des élus.

Il est proposé de ne pas appliquer cette augmentation de 0.60% sur les indemnités des élus ce qui portera la rémunération des élus comme suit :

- Indemnité de fonction du Maire actuellement 43% de l'indice brut 1015 sera portée au 1<sup>er</sup> juillet 2016 à 42.74%
- Indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint actuellement 16.5% portée à 16.40% de l'indice brut 1015
- Indemnité du 2<sup>ème</sup> adjoint actuellement 16.5% portée à 16.40% de l'indice brut 1015
- Indemnité du 3<sup>ème</sup> adjointe actuellement 5.5% portée à 5.47% de l'indice brut 1015
- Indemnité du 4<sup>ème</sup> adjoint actuellement 16.5% portée à 16.40% de l'indice brut 1015
- Indemnité conseillers délégués actuellement 5.5% portée à 5.47% de l'indice brut 1015

Le Conseil Municipal approuve cette nouvelle répartition des indemnités à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Embellissement du bourg**

Une action est en cours actuellement avec l'AFEL pour la collecte de plantes et boutures auprès d'habitants. Un plan de fleurissement au printemps va être mis en place ensemble afin d'étoffer les bordures actuelles, fleurir les lotissements, l'entrée des agglomérations...

Dans la coulée verte, des fraisiers, framboisiers pourraient être plantés.

Le 23 avril prochain une visite guidée de l'agglomération va être organisée par l'office du Tourisme de Rennes avec des guides conférenciers.

### **Commission des chemins**

Elle se réunira le samedi 9 avril pour faire le point sur les travaux de voirie à entreprendre.

### **Plan Communal de Sauvegarde**

A compléter et se revoir pour la mise au point de ce PCS

Une proposition est faite de proposer aux habitants de donner leur adresse mail afin de leur faire parvenir les alertes orage, accident etc directement.

Le coût d'envoi de sms est trop élevé de l'ordre de 900 € par an

### **Rue du Lavoir**

Un devis est en cours pour finir l'enrobé sur les trottoirs jusqu'au carrefour.

### **Zone d'Activité économique :**

Une réflexion est faite au sein du comité de secteur pour voir s'il est possible de prévoir des Zones d'activités économiques sur notre territoire.

**RENNES METROPOLE** recherche des locaux pour le service voirie qui est en train de se mettre en place.

Une déchetterie « verte » est à positionner sur notre secteur, la déchèterie actuelle à Romillé semble la mieux à recevoir ce nouveau service car surveillée.

**AUDIAR** : le 18 avril prochain l'AUDIAR fera un compte-rendu des diagnostics établis à partir des questionnaires réalisés sur les besoins en bâtiments publics.

**Plui** La prochaine rencontre aura lieu le jeudi 28 avril à 18h00

Prochaine réunion de conseil le 28 avril à 20h30.